

MAIRIE DE VENDAT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ALLIER

N° 17 / 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VENDAT**

Séance du 09 avril 2025

Nombres de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	17	17

Date de la convocation 01.04.2025

Date d'affichage 16.04.2025

**Vote du Compte Financier
Unique 2024.**

7 Finances locales
7.1 Décisions budgétaires

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en S/Préfecture
le
et publication ou notification
du

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vendat, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GERMANANGUE, Maire.

Présents : tous les conseillers municipaux, sauf

- Monsieur Jean-François JANIN,
- Monsieur Simon LACOSTE.

Secrétaire de séance : Madame BAURY Aline.

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte financier unique concernant le budget principal de la Commune pour l'exercice 2024.

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

La Commune de Vendat s'est portée candidate pour une expérimentation du CFU dès 2024 et a été retenue par les services de l'Etat, dès lors qu'elle appliquait également le référentiel budgétaire et comptable M57.

Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

.../...

Le Conseil Municipal, sur la présentation de M. Jean-Marc GERMANANGUE, Maire,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la Commune de Vendat,
- Le compte financier unique pour l'exercice 2024 du budget principal de la Commune de Vendat,

Considérant :

- Qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique de la Commune pour l'exercice 2024 concernant le budget principal

Présentation générale du Compte Financier Unique				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total Cumulé
Recettes	Prévisions budgétaires totales	3 215 252,82	2 670 929,23	5 886 182,05
	Recettes réalisées	1 071 013,69	1 909 660,97	2 980 674,66
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	3 215 252,82	2 670 929,23	5 886 182,05
	Dépenses réalisées	801 575,65	1 403 979,17	2 205 554,82
	Restes à réaliser	276 820,00		276 820,00
Différence entre les titres et les mandats	Soldes des réalisations de l'exercice	269 438,04	505 681,80	775 119,84
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	- 284 860,61	1 376 167,16	1 091 306,55
Solde/résultat de clôture	Excédent/déficit	15 422,57	1 421 888,35	1 406 465,78
Restes à réaliser	Restes à réaliser	276 820,00		276 820,00
Résultat cumulé	Excédent/Déficit	- 292 242,57	1 421 888,35	1 129 645,78

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE

À l'unanimité

délibérant sur le compte financier unique du budget principal de l'exercice 2024 dressé par M. le Maire :

- 1 - adopte le compte financier unique 2024, lequel peut se résumer par le tableau intégré à la présente délibération,

.../...

2 - constate les identités de valeurs avec les indications du Trésorier Principal Municipal relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3 - arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

Jean-Marc GERMANANGUE

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le



ID : 003-210303046-20250409-DELIB202517-DE

